Metz (57) : licenciement confirmé d'un responsable associatif musulman pour prosélytisme

09/04/2016 à 13h00

Un responsable associatif musulman qui contestait son licenciement pour faute grave, notamment pour un "*activisme contraire au principe de laïcité*", a été débouté par les prud'hommes de Metz, a-t-on appris vendredi 8 avril 2016 auprès de son avocat.

Âgé d'une quarantaine d'années, un responsable associatif musulman avait été embauché en avril 2013 comme directeur par le Comité de gestion des centres sociaux de Metz-Borny, **une association chargée d'assurer l'animation sociale dans ce quartier de Metz**, et principalement financée par des subventions publiques.

> *Selon les déclarations du Comité de gestion devant les prud'hommes, il a été licencié parce qu'il aurait entre autres adressé un courriel à 5 salariés renvoyant vers une vidéo intitulée "**les délices de la prosternation**" ou **refusé d'accompagner des femmes pour un séjour**.*

Pour Me Ciaramella, les prud'hommes ont raisonné "moins en termes juridiques qu'en termes de ressenti par rapport à l'opinion publique actuelle".
"Mon client est touché. Qu'on vienne l'assimiler à quelqu'un qui n'aime pas les femmes, c'est humiliant", a ajouté Me Ciaramella, qui va faire appel.

Pour l'heure, personne n'était joignable au Comité de gestion.

En 2014, la Ville de Metz a versé deux subventions au Comité de gestion des centres sociaux de Metz-Borny. Une de 2250€ et une autre de 256 985€.